**ELECTION DES DELEGUES**

  **Modalités du scrutin des élections**

 Scrutin uninominal majoritaire à 2 tours.

**Qui:** -Tous les élèves sont électeurs et éligibles.

 **Combien:** -Chaque classe élit 2 délégués. Les candidatures sont individuelles. Le nom de chaque candidat est accompagné de celui de son suppléant.

 -Un élève non candidat peut être élu s’il a recueilli un nombre de voix suffisant et s’il accepte son élection. Il doit alors proposer à la classe son suppléant.

 **Comment :** -Affichage des candidatures ou inscription au tableau.

 -L’élection a lieu à bulletin secret et comprend 2 tours. ;

- Il est préférable d’avoir des candidats des deux sexes mais ce n’est pas obligatoire.

 - Majorité absolue au 1er tour.

 - Majorité relative au second tour.

-En cas d’égalité de voix, le candidat le plus jeune est élu.

-Un élève non candidat peut néanmoins être élu si les voix de ses camarades se sont portées sur lui en nombre suffisant et s’il accepte son élection. Il doit alors proposer à la classe son suppléant.

- Les bulletins nuls (annotations, nom de plusieurs candidats) et les bulletins blancs ne sont pas considérés comme des suffrages valablement exprimés.

 LE DELEGUE DE CLASSE

 **C’EST :**

-un élève élu qui a des droits (de formation, d’information, de réunion, d’expression) et des devoirs vis-à-vis de la classe et de la communauté scolaire (défendre l’avis majoritaire et non son opinion personnelle, rendre compte à la classe des réunions auxquelles il a participé.)

- le porte parole de ses camarades auprès de la communauté éducative.

-un relai pour la collecte et la transmission d’information.

-un membre de droit du conseil de classe

**CE PEUT ETRE :**

-un membre élu au conseil d’administration, à la commission permanente et au conseil de discipline.

**SON RÔLE :**

-réunit les élèves, les consulte sur des difficultés rencontrées

-aide et peut conseiller les élèves

-dialogue avec les professeurs et les autres adultes de l’établissement

-anime la vie de la classe et favorise le dialogue avec les différents élèves

-informe la classe de la vie du collège.

**CE N’EST PAS :**

**-**le chef de classe (celui qui fait respecter l’ordre, qui commande)

 -le responsable du nettoyage du tableau

 -le responsable des manquements de ses camarades. On ne peut lui imputer les insuffisances du groupe (sauf bien sûr s’il entraîne personnellement ses camarades au chahut)

 -l’élève exemplaire, le modèle que doivent imiter ses camarades

 -le distributeur exclusif des papiers administratifs.

**Le délégué donne son avis, propose, prend des responsabilités. Il s’associe à la vie de son établissement et contribue :**

 **- à son bon fonctionnement**

 **- aux bonnes relations entre tous**

 **- à la satisfaction générale**